



*Rolande Bernard  
Karine Graziano  
Catherine Palleja  
Michel Pochon  
Jackie Voindrot  
Julien Vuillelard*

Mairie de Vernaison  
24 Place du 11 novembre 1918 et  
du 8 mai 1945  
69390 VERNAISON

**Objet** : Questions diverses CM du 14-03-17

Vernaison, le 14 mars 2017

Monsieur le Maire,

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, nous vous adressons une question orale ayant trait aux affaires de la Commune.

Nous renouvelons notre question de novembre 2016, que vous avez repoussée faute d'avoir reçu le jugement auquel nous faisons référence et que nous vous adressons en copie.

La commune s'est portée partie civile devant le tribunal correctionnel en 2016 pour obtenir le remboursement sur plusieurs années, du forfait de 10 heures supplémentaires payées mensuellement à deux anciens agents de la police municipale de Vernaison.

La procédure étant close et un jugement de relaxe ayant été rendu par le tribunal :

1) Pourquoi n'avez-vous fait aucun compte-rendu de cette affaire devant le Conseil Municipal, compte-tenu que vous l'aviez évoqué en début de procédure devant notre Assemblée, en qualifiant les faits de « très très graves » ?

2) Quels sont les montants des honoraires d'avocat pris en charge par la ville ?

3) Si vous considérez vraiment très grave cette affaire, pourquoi n'avez-vous pas fait appel de la décision de première instance ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses et Catherine PALLEJA s'exprimera au nom de notre groupe. Notre question, vos réponses et notre intervention que nous vous communiquerons, devront figurer au procès-verbal de cette séance du Conseil Municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Groupe d'élus « Ensemble pour Vernaison »